

coût trop important. Ils quittent alors l'entreprise, souvent par le biais d'un régime de prépension, sans que leur expérience ait pu être valorisée.

Le cdH propose de:

- > Instaurer un statut de maître de formation en entreprise qui visera deux objectifs :
 - > Développer davantage les stages dans les entreprises, particulièrement pour les jeunes peu qualifiés, en établissant clairement la nécessité d'un accompagnement individuel et soutenu. Ceci aura pour avantage de former le jeune à la pratique professionnelle et de permettre aux entreprises d'engager le jeune après sa formation sans devoir assumer le coût de sa formation ;
 - > Favoriser la transmission du savoir entre générations et valoriser l'expérience des travailleurs plus âgés.
- > Appliquer les modalités suivantes de ce statut:
 - > Le maître de formation devra disposer de cinq années d'expérience minimum dans le même secteur, voire dans la même entreprise ;
 - > Il devra bénéficier d'une formation pédagogique. Un régime spécifique de crédit-temps sera octroyé pour la durée de la formation ;
 - > Ce régime sera appliqué sur base volontaire ;
 - > Il gardera son contrat inchangé mais, pour la période de formation, bénéficiera d'une indemnité activée pour le temps qu'il consacre à l'accompagnement du jeune stagiaire, par exemple en provenance des fonds sectoriels. L'employeur pourra déduire cette indemnité du salaire à payer. L'entreprise ne supportera donc pas le coût de la formation ;
 - > Un accord entre les partenaires sociaux devra intervenir pour déterminer les places disponibles au sein des entreprises pour les stagiaires et éventuellement déterminer des conditions sectorielles.

7. Renforcer le rôle des entreprises d'intérim et de formation

L'intérim est souvent une première étape vers l'insertion professionnelle. Malheureusement, les acteurs publics de l'emploi considèrent trop souvent ce secteur comme un concurrent plutôt qu'un partenaire. Le Ministre Cereux a créé le premier **bureau social d'intérim** sur le territoire de la Région bruxelloise. Ce bureau a la particularité de coupler un accompagnement social avant, pendant et après la mission d'intérim, afin de maximiser les chances d'insertion du demandeur d'emploi. L'objectif est naturellement de permettre à ce demandeur d'emploi de décrocher un emploi stable.

Le cdH propose de:

- > Lancer une réflexion approfondie avec les acteurs concernés afin d'examiner les nouvelles synergies possibles entre le secteur des entreprises intérimaires, les demandeurs d'emploi et les pouvoirs publics et, en particulier, de renforcer les collaborations entre les organismes régionaux de placement et le secteur intérimaire ;
- > Adapter la législation qui interdit le recours à l'intérim dans le secteur public. La Belgique est en effet le seul pays européen, avec l'Espagne, où une telle interdiction subsiste ;
- > Supprimer l'interdiction spécifique de recourir au travail intérimaire dans le secteur du déménagement et de la batellerie étant donné les pics saisonniers de demande en main d'œuvre à certaines périodes de l'année dans ces secteurs.

II. Investir dans la recherche et l'innovation

Tout le monde s'accorde à dire que la recherche et l'innovation sont l'avenir de l'Europe et notre seule chance de maintenir et développer notre niveau de vie face à la concurrence des pays émergents, et pourtant, notre pays est faible en matière de recherche et développement. Alors que l'objectif est d'atteindre des dépenses de R&D de 3% du PIB en 2010, la Belgique

est fortement en deçà de cet objectif (1,82% du PIB en 2005) et de la moyenne européenne (1,85) et même en décroissance depuis 2001.

La Belgique est faible également en matière d'innovation. Le nombre de brevets déposés auprès de l'Office européen des Brevets est de 144 par million d'habitants (2003), en dessous de la moyenne européenne de 160 (2003). De même la part des exportations « high tech » dans le total des exportations était de 7,1% en 2004, largement en dessous de la moyenne européenne de 17,7%.

Pour le cdH, nous devons soutenir avec force **la recherche et l'innovation, facteurs-clé** d'une **croissance économique** accompagnée de créations d'emplois. Dans ce domaine, les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle majeur de coordination et d'impulsion. Le Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon, plus communément appelé Plan Marshall, est un bon exemple du rôle de stratège et de stimulateur de l'Etat.

A. Une meilleure coordination entre les niveaux de pouvoirs

Actuellement, chaque Région dispose d'un plan pour promouvoir l'innovation et l'économie. Il serait opportun de créer une véritable interconnexion entre le Plan Marshall, le Business plan flamand et le Plan de développement bruxellois tout en y associant le soutien du gouvernement fédéral à la recherche et développement (R&D). Ce serait la meilleure voie pour donner à notre pays cet avantage comparatif que d'autres petits Etats, tels que les pays nordiques, ont su parfaitement exploiter.

A côté des concertations au plan administratif, un véritable dialogue doit s'établir entre les diverses autorités compétentes pour la politique scientifique. La Conférence interministérielle pour la politique scientifique - qui ne s'est pratiquement plus réunie ces dernières années - doit jouer son rôle de coordination et de coopération.

Le cdH propose de réaliser, à l'instar de l'espace européen de la recherche, un véritable « plan belge pour la recherche et l'innovation » concerté entre les différents

niveaux de pouvoir. Ce plan contiendra des objectifs clairs et phasés dans le temps avec un processus d'évaluation permanent. Il s'appuiera sur les compétences respectives et privilégiera, autant que faire se peut, la mise en commun de ressources permettant d'atteindre la taille critique et la formation de pôles d'excellence à l'échelle du pays et du continent.

B. Plus d'effort de recherche et développement par les pouvoirs publics

Dans l'Europe de la connaissance, de la recherche et de l'innovation, il ne suffit plus de développer des centres d'expertise. Notre objectif doit être de constituer des pôles d'excellence de taille internationale et, autant que possible, des centres de référence en Europe.

Pour cela, il faudra, sur la base d'une analyse approfondie de nos points forts et des opportunités futures, éviter de saupoudrer les moyens budgétaires. Les équipes belges de recherche devront avoir pour ambition d'intégrer les meilleurs réseaux européens, voire d'en prendre le leadership. Pour atteindre cet objectif, les acteurs de recherche doivent travailler en créant et renforçant les réseaux entre les équipes, de manière complémentaire, mais également interdisciplinaire. Une attention plus soutenue sera par ailleurs consacrée à la valorisation des résultats de ces programmes de recherche.

1. Renforcer les Pôles d'Attraction Interuniversitaire

L'excellence sera le fil conducteur du renforcement du système des Pôles d'Attraction Interuniversitaires (programmes de recherche pluriannuel regroupant des universités des 2 communautés du pays-PAI). Ce système doit voir son financement sensiblement augmenté pour développer la masse critique du pôle et lui permettre de s'adjoindre les collaborations internationales indispensables.

Le cdH propose d'augmenter le programme des Pôles d'Attraction Interuniversitaires de 36 millions € sur 5 ans.

2. Participer au futur Institut européen de technologie

Le cdH propose de mettre en place les incitants nécessaires pour que des équipes belges soient reconnues en tant que «KIC's» (Knowledge and Innovation Communities) au sein du futur Institut européen de technologie, en cours de création par la Commission européenne.

3. Renforcer les programmes en matière énergétique

Le cdH propose, pour les 5 prochaines années, de recentrer le dispositif de Pôles d'Attraction Technologiques (PAT) sur les énergies renouvelables et de doter de 25 millions d'euro supplémentaires.

4. Soutenir le secteur spatial et le secteur aéronautique

La participation de la Belgique aux programmes spatiaux-européens représente un haut niveau d'investissement humain et matériel, ainsi que des retombées scientifiques, industrielles et commerciales importantes pour notre pays. Par ailleurs, le programme européen Airbus doit être soutenu. La participation de nos entreprises est capitale pour maintenir notre expertise dans ce domaine.

Le cdH propose de:

- > Etre particulièrement présent dans le développement des technologies critiques pour l'avenir du secteur spatial européen et regrouper nos moyens au sein d'une Agence spatiale belge associant Etat et Régions ;
- > Soutenir le développement du nouvel A350 via le système précédemment utilisé d'avances récupérables.

5. Mettre en œuvre le Livre Blanc des Etablissements Scientifiques Fédéraux

Le cdH propose d'accélérer la modernisation de ces institutions par la mise en œuvre effective des objectifs contenus dans le « Livre blanc » de 2002.

6. Renforcer les programmes fédéraux de recherche

Le cdH propose de renforcer et focaliser les programmes fédéraux de recherche autour des thématiques d'avenir comme le développement durable, la société de l'information (réduction de la fracture numérique) et la cohésion sociale (défis démographiques).

C. Stimuler la recherche et l'innovation par les entreprises

1. Poursuivre les efforts en matière d'accompagnement des chercheurs

Le levier fiscal est l'un des outils que l'autorité fédérale doit mobiliser pour stimuler la R&D. Nous proposons de les renforcer et développer en les simplifiant les mesures de réductions du précompte professionnel des chercheurs et d'exonération fiscale pour les entreprises.

Le cdH propose de porter l'exonération du précompte professionnel à 75 % pour tous les chercheurs, tout en modifiant la définition du chercheur hautement qualifié en ramenant la condition d'ancienneté à 5 ans et en permettant les régimes de travail à temps partiels.

2. Alléger la fiscalité sur le transfert de technologie et de savoir

Les branches innovantes et orientées sur le high-tech disposent d'une forte dynamique de croissance qui stimule le développement des activités économiques traditionnelles. La capacité d'innovation, associée à une productivité accrue, crée une croissance économique supplémentaire. Les impulsions à l'innovation proviennent des nouvelles technologies ou de nouveaux besoins constatés dans la société ou dans l'économie. Un point crucial consiste à disposer d'un processus d'innovation performant, c'est-à-dire, d'un dispositif efficace de transfert de technologies et de savoir, des milieux scientifiques vers l'économie.

Le cdH propose de favoriser les structures de droit privé chargées d'organiser le transfert de technologies et de connaissances des universités vers l'éco-

nomie, par exemple via un mécanisme de tax shelter en faveur des spinoffs des universités qui leur permet de bénéficier d'une exonération de leurs bénéfices réservés imposables à concurrence de 150% des montants investis.

3. Prendre en charge les frais liés au dépôt de brevet

La recherche appliquée doit plus souvent déboucher sur le dépôt de brevet. Or actuellement, le coût des brevets ne les rend facilement accessibles qu'à de grandes sociétés. Il s'agit de permettre le développement des inventions individuelles et des petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, il est à noter que plus de 72% des brevets logiciels enregistrés à l'Office Européen des Brevets sont détenus pas des pays extra-européens, essentiellement les Etats-Unis et le Japon.

Le cdH propose de:

- > Prendre en charge selon un système d'avances récupérables, les frais liés au dépôt de brevets de toutes les innovations qui auront reçu le visa d'une autorité indépendante spécialisée;
- > Plaider pour une harmonisation, dans l'espace économique européen, des politiques en matière de brevetabilité, des offices nationaux et de l'OEB (Office Européen des Brevets).

4. Assurer un support public du mécénat privé

La recherche fondamentale est un maillon indispensable au développement de la recherche appliquée et de l'innovation. A l'instar de la stratégie britannique pour le développement de la R&D, le cdH propose une nouvelle mesure au niveau fédéral.

Le cdH propose que tout montant de mécénat pur (c'est-à-dire sans contrat ni droit de propriété intellectuelle) en faveur de la recherche dans les universités fasse l'objet du versement d'un montant équivalent ("matching") par le Gouvernement fédéral.

5. Développer la recherche dans les PME

La recherche, c'est la clé de la réussite pour notre pays face à la mondialisation mais les PME ont du mal à se situer dans cette démarche. Elles sont confrontées à deux types de difficultés : soit elles n'ont pas accès facilement aux résultats de la recherche et aux différentes sources d'aide et de financement, soit elles bénéficient d'aides pour la R&D (Recherche et Développement) mais n'arrivent pas, au terme du processus, à valoriser les résultats de la recherche.

La valorisation de la recherche est un métier à part entière. Le métier de « valorisateur » demande des compétences propres et particulières que, dans de nombreux cas, les chercheurs ne peuvent pas assumer eux-mêmes. Cette mission de valorisation doit être confiée à du personnel ayant une compétence particulière dans ce domaine.

Outre nos propositions générales en matière de recherche et développement, pour adresser spécifiquement les particularités des PME, le cdH propose de soutenir la création et le développement de sociétés spécialisées occupant des valorisateurs de la recherche en leur octroyant la réduction de précompte professionnel comme pour les chercheurs.

III. Plus de personnes au travail

A côté de la formation et de la R&D, l'autre partie du plan national pour la formation et l'emploi que le cdH propose concerne l'augmentation tant des demandes que des offres d'emploi. Pour améliorer la demande d'emploi, nous proposons trois séries de mesures : lutter contre les pièges à l'emploi, accroître la mobilité des travailleurs et prévoir des actions spécifiques pour les personnes les plus touchées par le chômage.

A. Lutter drastiquement contre les pièges à l'emploi

En Belgique, un chômeur sur cinq perd de l'argent en acceptant un travail salarié. Lorsque le travail n'est pas assez rémunérateur par rapport au revenu de remplacement, notamment les allocations de chômage, et aux avantages fiscaux, ces personnes ne sont pas